



BULLETIN INFOS

BOURSEVILLE

AVRIL 2023

EDITO DU MAIRE

Chers(es) Boursevillois(es), c'est une année 2023 qui démarre sur les chapeaux de roues ! En effet, les nombreux dossiers en attente depuis un certain temps voient un aboutissement certain. Je veux parler des travaux de la rue de Tully qui devraient démarrer juste avant l'été, de la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé, de la rénovation du clocher de l'église, de la création de la Maison d'Assistants Maternelles, de la réfection des chemins autour de la commune, des plantations de fleurs, et pour terminer des travaux de lutte contre les coulées d'eau. Tous ces dossiers retiennent mon attention particulière et je ferais du mieux possible pour qu'ils conviennent à tous.

Nous venons de valider notre budget prévisionnel pour cette année 2023. Ce qui est aussi un très gros travail ! vous pourrez voir que ma promesse faite lors de la cérémonie des vœux du Maire a été tenue, je veux bien entendu parler du maintien des taux d'imposition, mais il nous faut rester vigilants car les investissements que nous devons réaliser risquent fortement d'impacter nos finances dans les années à venir. Nous avons pratiquement tenue notre « feuille de route » sur les trois premières années du mandat. Je tiens particulièrement au sauvetage de notre école, et comme vous avez déjà pu le lire dans la presse locale nous nous dirigeons vers la création d'un RPI avec la commune de WOIGNARUE. La convention de création du RPI fera l'objet d'un conseil exceptionnel fin avril. La réunion d'informations aux parents s'est tenue à WOIGNARUE et nous avons pu Mme le Maire et moi-même répondre aux différentes interrogations des parents nombreux.

Comme annoncé, je vous convierai à notre première réunion d'informations et d'échanges du conseil municipal avec les BOURSEVILLOIS (ES). Je vous laisse découvrir ce Bulletin Infos et vous dis à bientôt lors des différentes cérémonies à venir.

LE MAIRE

Mairie de Bourseville
305 Grande rue
80130 BOURSEVILLE

Bourseville Infos est réalisé par la commission communication : M. CAUX, M. DURET, Mme HOLLEVILLE,
Tous les bulletins peuvent être consultés sur le site de la commune : www.mairie-bourseville.fr

A VOS AGENDAS

29 avril : Repas de Chasse

30 avril : souvenirs des déportés

08 mai : commémoration

18 mai : méchoui organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers

20 mai : tournoi de pétanque organisé par la JSB

03 juin : 10 ans de la Bibliothèque

10 juin : inauguration du City Stade – 90 ans de la JSB

23 juin : Feu de la Saint Jean – Fête de la Musique organisés par le Comité des Fêtes

4 juillet : Kermesse des écoles

ETAT CIVIL 2022 :

Naissance : 9

Mariage : 3

Pacs : 3

Décès : 8

Parution à la demande des parents :

Naissance le 24 janvier 2023 de Louison DUVAUCHELLE

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mardi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mercredi : fermé au public

Jeudi : 10h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Vendredi : 13h30 – 16h30

03.22.30.20.33
contact@mairie-bourseville.fr

IPNS

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2023 à 20H00

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Mmes DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, PLOUARD, SANNIER et Mrs CAUX, DURET, HEDIN, PILOY, DELRUE

Pouvoirs : Madame SANNIER Audrey pouvoir à Madame HOLLEVILLE Géraldine

Monsieur DENTIN René pouvoir à Monsieur CAUX Yannick

Monsieur BEAURAIN Emmanuel pouvoir à

Monsieur DURET François

Absents : Mme CHARLET

Avant de débiter le Conseil Municipal Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en l'hommage de Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE Guy, Conseiller Municipal de Bourseville depuis 2020, décédé le 08 mars 2023.

Approbation du Compte rendu du 20 janvier 2023

Le compte rendu est adopté à l'unanimité 12 pour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-André DELRUE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire confirme la cohérence du compte administratif et du compte de gestion.

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal d'approuver le compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Election du Président de séance

Le Maire ne pouvant légalement participer à la délibération concernant le compte administratif, il propose d'élire Madame DURET Marie-Laure présidente de séance.

Madame DURET Marie-Laure est élue à 12 voix

Monsieur le Maire quitte la salle

Approbation du Compte Administratif 2022

Madame DURET Marie-Laure expose les dépenses et les recettes de la commune.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERES GENERALES	154 826.19	013 ATTENUATION DE CHARGES	30 597.24
012 CHARGES DE PERSONNEL	240 679.05	042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 485.00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	3498	70 PRODUITS DES SERVICES	40 162.76
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	54 357.37	73 IMPOTS ET TAXES	346 688.89
66 CHARGES FINANCIERES	17 202.83	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	132 327.97
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	15 637.05
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0.00	76 PRODUITS FINANCIERS	1.55
		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 968.92
TOTAL DEPENSES	471 063.44	TOTAL RECETTES	571 869.38
		RESULTAT REPORTE	306 175.76
		TOTAL	878 045.14
		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	406 981.70
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
040 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	1 485.00		
16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	82 934.16	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	11 667.24
204 IMMO CORPORELLES	1 346.28	1068 AFFECTATION	116 604.48
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 174.92	13 SUBVENTION INVESTISSEMENT	22 023.75
TOTAL DEPENSES	136 480.36	TOTAL RECETTES	150 295.47
RESULTAT REPORTE	116 606.48		
TOTAL	253 084.84		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	102 789.37		
ENSEMBLE			
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	102 789.37	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	406 981.70
		EXCEDENT CUMULE	304 192.33

Le Conseil vote à 12 voix pour

Monsieur le Maire revient dans la salle, remercie le Conseil et reprend la présidence de la séance.

Il présente au Conseil Municipal la Capacité d'Autofinancement Nette de l'année 2022 qui s'élève à 17 781.78 €. Monsieur le Maire rappelle qu'elle est positive pour 3 années consécutives mais que l'année prochaine la situation risque d'être différente avec les travaux programmés.

Subvention aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 7 associations locales sur 9 ont retourné les dossiers de demande de subvention. Il rappelle les subventions versées en 2022 et précise les subventions demandées.

Monsieur le Maire indique que si les buts du terrain de football doivent être changés c'est une charge qui incombe à la commune et ne peut faire partie d'une

subvention. Il indique également vouloir rencontrer le bureau de la JSB car le contrôle de l'APAVE réalisé en 2022 n'a pas relevé de non-conformité des buts.

Monsieur CAUX (société de chasse), Madame JOLLY (Amicale des Sapeurs-Pompiers) et Madame DURET (Notre Dame des Anges), ne prennent pas part aux discussions et aux votes concernant les associations dont ils sont membres du bureau.

	2022	Demande 2023	2023	Vote
Jardins ouvriers	70 €	70 €	70 €	12
Amicale des anciens combattants	€	0 € Gerbes aux commémorations	Gerbes aux commémorations	12
Société de chasse	70 €	70 €	70 €	10
JSB	750 €	1 000 € + 1 092 € Changement des buts	750 €	12
Notre Dame des Anges	100 €	100 €	100 €	11
Bel Age	0 €	0€	0 €	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100 €	100 €	100 €	11
Lire à Bourseville	150 €	150 € + 65 € coin de livre	215 €	12
Comité des Fêtes	1 000€	500 €	500 €	12
Resto du Cœur	0 €	0 €	0 €	12

Financement du SMUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur BARBIER Michel, Maire de la Ville d'Eu, attirant son attention sur les modalités de fonctionnement du SMUR d'Eu, pour l'année 2022 il est intervenu 3 fois sur la commune. Le Maire de la Ville d'Eu sollicite la commune pour une participation financière à hauteur de 0.50 € par habitant, somme identique à l'année dernière.

Cette somme a été prévue au budget

Le Conseil vote à 12 voix pour

Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance des personnels de la fonction publique, à cet effet, il propose de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS.

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations.

Une cotisation annuelle de 212 € est demandée par agent. Il conviendra de nommer un délégué élu et un délégué agent.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Taux d'imposition

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de laisser les taux d'imposition au même niveau que l'année 2022, il est à noter que le budget primitif 2023 a été établi avec ces taux.

- taxe sur le bâti foncier : 43.90 %

- taxe sur le foncier non bâti : 39.58 %

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21.62 %

- CFE : 20.11 %

Le Conseil vote à 12 voix pour

Affectation du résultat

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite au vote du Compte Administratif, il convient pour établir le budget de voter au préalable l'affectation du résultat.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	100 805.94 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	306 175.76 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	406 981.70 €
D Solde d'exécution d'investissement	-102 789.37 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -102 789.37 €
AFFECTATION = C	=G+H 406 981.70 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	102 789.37 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	304 192.33 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter 102 789.37 € pour couvrir le besoin de financement.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Vote du Budget

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le Budget Primitif suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
11 Charges à caractères générales	187 328.54 €
12 Charges du personnel	255 000 €
14 Atténuations de produits	3 100 €
023 Virement à la section de fonctionnement	258 759.51 €
65 Autres charges de gestion courante	58 935.12€
66 Charges financières	17 100.00€
68 Dotations aux amortissements et provisions	120 000€
TOTAL	900 223.17€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
002 Excédent antérieur reporté	304 192.33€
13 Atténuations de charges	15 000.00 €
042 Opérations d'ordre	€
70 Produits des services	22 720.37 €
73 Impôts et taxes	35 999.00€
731 Fiscalité locale	329 653.00 €
74 Dotations et participations	172 442.00 €
75 Autres produits de gestion courante	20 216.47 €
TOTAL	900 223.17 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	102 789.37 €
10 Dotations Fonds divers	€
040 Opérations d'ordre	€
16 Remboursement d'emprunt	86 000 €
20 Immobilisations incorporelles	227 566.00 €
21 Immobilisations corporelles	251 565.00 €
TOTAL	667 920.37 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	MONTANT
021 Virement de la section de fonctionnement	258 759.51 €
040 Opérations d'ordre	€
10 Dotations Fonds divers	109 160.86€
16 Emprunt	300 000.00€
TOTAL	667 920.37 €

Le Conseil vote à 12 voix pour

Création d'un RPI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réunion pour la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal avec les parents vient de se tenir à Woignarue. Les retours sont très

positifs. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention mais demande que ce point à l'ordre du jour soit ajourné pour finaliser le projet, en particulier le transport. Un 1^{er} essai aura lieu le jeudi 13 avril 2023.

Le point est ajourné et sera voté lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Tarification ALSH

Monsieur le maire indique qu'avec la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal il convient de modifier la tarification de l'Accueil de Loisirs afin que l'ensemble des enfants du regroupement puisse bénéficier du tarif « enfants scolarisés à l'école de Bourseville » qui deviendra « enfants scolarisés au RPI BOURSEVILLE-WOIGNARUE »

Les tarifs seront les suivants :

QF	0< QF ≤800	800 <QF >1500	QF > 1500
Tarif enfants scolarisés au RPI BOURSEVILLE-WOIGNARUE	20 €	28 €	30 €
Tarif enfant de Bourseville scolarisés à l'extérieur	22 €	30 €	32 €
Tarif extérieurs	30 €	38 €	40 €
Nuit camping	5 € / par nuit	5 € / par nuit	5 € / par nuit
Garderie du matin	1 € / par jour	1 € / par jour	1 € / par jour
Garderie du midi	1 € / par jour	1 € / par jour	1 € / par jour

Le Conseil vote à 12 voix pour

Clôture de la régie « Menues Dépenses »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la création par délibération en date du 20 juin 2014 de la régie d'avance menues dépenses. En suivant la création de cette régie un arrêté de nomination de régisseur et de création d'un compte DFT (Dépôt de Fonds au Trésor) avait été rédigé. En date du 24 février dernier, la Trésorerie nous demande de bien vouloir clôturer la régie d'avance menues dépenses, de destituer le régisseur et de clôturer le compte DFT, celle-ci ne présentant plus de mouvements depuis la fin de la régie manifestations (l'ensemble des manifestations ayant été reprises par le Comité des fêtes).

Le Conseil vote à 12 voix pour

Contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune avait conclu un contrat d'apprentissage avec un jeune de la MFR d'Yzengremer du 15 décembre 2021 au 31 août 2022. Cet apprenti a obtenu son CAP en juillet 2022 et a décidé de continuer ses études en Bac

Professionnel Paysagiste. Le 30 juin 2022, le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour la gratification de sa 1^{ère} année d'étude. Afin de poursuivre son cursus scolaire les 2 années suivantes doivent se dérouler en apprentissage. Ce jeune donne toute satisfaction dans ses missions.

Monsieur le Maire propose de signer un contrat d'apprentissage avec ce jeune. Le coût de cet apprentissage s'élève à 51 % du SMIC pour la 1^{ère} année soit 871,83 € par mois du 01 septembre 2023 au 31 août 2024 et 67 % du SMIC la 2^{ème} année soit 1145.22 € par mois du 01 septembre 2024 au 31 août 2025.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Transfert de compétences FDE vidéosurveillance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les services que propose la Fédération Départemental de l'Energie de la Somme dans le cadre de la vidéo protection.

La Fédération propose aux communes qui le souhaitent, par transfert de compétences, de réaliser des études relatives aux dispositifs de vidéo protection, l'acquisition, la réalisation et la maintenance des dispositifs de vidéo protection.

Les dispositifs de vidéo protection réalisés conformément à un projet approuvé par le Conseil Municipal en respectant la réglementation en vigueur, seront mis à la disposition de la commune qui aura l'exclusivité d'emploi des images et les utilisera pour des finalités légales autorisées.

En transférant la compétence vidéo protection à la Fédération, la commune n'aurait plus à déboursier que sa participation, sur le montant hors taxe des travaux, la TVA et les aides avancées par la Fédération. Même si la responsabilité de réaliser les travaux incombe à la Fédération, la Commune garde la maîtrise des décisions d'investissements, les travaux devant faire préalablement l'objet d'une décision concordante de la commune et d'un accord de financement de la commune sur sa contribution.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Implantation des containers verres

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes doit implanter des colonnes aériennes de 4m³ pour la collecte du verre.

La CCV a déterminé des principes d'implantation pour un bon usage et des contraintes liées à la collecte. La commune sera dotée de 2 colonnes.

Après réflexion, les lieux d'implantation choisis sont :

le parking du Centre Socio Culturel

la place de Martaigneville (à côté de la table de pique nique), pour cette emplacement une dalle béton est à prévoir.

Le Conseil vote à 12 voix pour

Election délégué PNR et CAUE

Monsieur le Maire expose que, suite au décès de Monsieur TENISIEN DE BOIVILLE Guy, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE en remplacement.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du PNR.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Madame CHARLET Sabrina reste délégué suppléant

Est candidat en qualité de représentant titulaire :

Monsieur DURET François

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

Nombre de votants : 12 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Le candidat a obtenu :

Candidat titulaire : DURET François : 12 voix
est ainsi déclaré élu :

Candidat titulaire : DURET François : 12 voix

Monsieur le Maire expose que, suite au décès de Monsieur TENISIEN DE BOIVILLE Guy, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de BOURSEVILLE en remplacement.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du CAUE.

Dans ce syndicat, la commune est représentée par 1 délégué titulaire.

Est candidat en qualité de représentant titulaire :

Madame HOLLEVILLE Géraldine

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement

Nombre de votants : 12 Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Le candidat a obtenu :

Candidat titulaire : HOLLEVILLE G. 12 voix
est ainsi déclaré élu :

Candidat titulaire : HOLLEVILLE G. 12 voix

Mise à jour des commissions communales

Madame Audrey PLOUARD intègre la commission finances

Monsieur Jean-André DELRUE intègre la commission relations publiques

Monsieur le Maire informe qu'il va falloir préparer la réunion publique qui devrait se tenir en mai.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la bibliothèque fêtera ses 10 ans le 03 juin 2023, le pot sera offert par la municipalité.

Monsieur le Maire tient à féliciter la belle initiative d'un habitant de Bourseville qui a proposé et géré seul le groupement d'achat de pellets, 440 palettes ont été livrées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du mail reçu de l'association Demucher qui a pour objectif de faire découvrir le patrimoine de la Picardie et qui va publier prochainement un livre sur la bataille de Saucourt. Ce livre sera au prix de 12 €.

Monsieur le Maire indique que l'inauguration du City stade aura probablement lieu le 10 juin 2023 en même temps que les 90 ans de la JSB.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de SOMEA qui intervient auprès des communes en vue de réduire les problèmes de ruissellement et inondations liés à l'érosion des sols. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de l'assistance de l'association, une cotisation de 30 € est demandée. La cotisation sera versée, l'aide de SOMEA est précieuse pour la commune.

Madame HOLLEVILLE informe que la Communauté de Communes va acheter des pièges à frelon asiatique.

Madame HOLLEVILLE indique qu'il faudra prévoir de combler les trous dans le chemin du Tour des Haies

Monsieur le Maire informe que les travaux d'entretien de la Rue de Woignarue vont débiter, le traitement sera le même que celui du Chemin du Moulin Nanette.

INFOS

Pensez à télécharger l'application Intramuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez Intramuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



Intramuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Vente de pupitres d'écolier



PUPITRE DOUBLE 45 €



PUPITRE SIMPLE 30 €

► RAPPEL ►

► L'utilisation des engins à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses...) est **autorisée** uniquement du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**, le **samedi de 8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h00**, le **dimanche et jours fériés 10h00 à 12h00**

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES POUR LE BIEN DE TOUS

► Les feux sont **interdits** sur la commune

► **Caniveaux et trottoirs** : Par arrêté en date du 23 juillet 2019, les Boursevillois sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur de la ou des façades de leur propriété (maisons, cours, jardins, ...). Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués.

► Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de **procéder immédiatement** par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal

► **Monsieur BENOIT Pascal** domicilié 40 rue de Cayeux propose aux Boursevillois de se regrouper pour l'achat en gros de pellets, vous pouvez le contacter au 06.71.75.35.39. La première livraison vient d'être effectuée et à rencontrer un vif succès.

L'association **Amis et Voisins de la Baie de Somme** (AVBS) a tenu son Assemblée Générale le Mercredi 12 Avril et a lancé l'opération « Fuchsia ».

L'association s'attache, en effet, à la préservation et la valorisation du village et s'est questionnée sur la possibilité de créer une identité pour Bourseville, comme l'ont déjà fait d'autres villages tels que Gerberoy autour de la rose, par exemple.

Après avoir cherché quelle fleur pourrait devenir notre signature, le fuchsia a été retenu pour sa longue floraison, sa grande variété et sa culture simple, adaptée aussi bien aux potées qu'aux jardins. En outre, il était déjà présent dans de nombreux jardins boursevillois.

Ainsi, pour **développer la présence du fuchsia** au sein du village, l'association a décidé d'offrir un pied à chacun de ses adhérents ; ces derniers ont pu choisir leur fuchsia parmi 6 variétés avec pour mission de le rendre aussi visible que possible dans la commune.

L'association envisage de créer, dans les années à venir, une bourse aux fuchsias pour faciliter les échanges et diversifier les variétés présentes.

Elle se propose également de **participer au fleurissement du village** en partenariat avec la mairie et la commission de fleurissement en offrant un ensemble de pieds de variétés adaptées.

A l'issue de la réunion, les premiers plants ont ainsi été remis symboliquement aux deux adjointes par la présidente et le trésorier d'AVBS.





LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et de leur intérêt. Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins. Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier. La participation à ce dispositif ne constitue pas de prérogatives de police. Les citoyens référents sont choisis par le maire, en aucun cas officier, pour leur rôle de surveillance et de médiation de proximité au sein d'une commune.

LA GENDARMERIE

La responsabilité de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour assurer un contact régulier avec les citoyens référents, recueillir les informations, les conseils et messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le gendarme référent pour présenter le bilan du dispositif.

QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Créé en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le lien entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche d'adhésion ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adoptée et mise en œuvre.

Vous souhaitez devenir Citoyens Référents

Venez-vous faire connaître en Mairie, par téléphone 03.22.30.20.33 ou par mail : contact@mairie-bourseville.fr



APPEL A BENEVOLES POUR LA COMMISSION FLEURISSEMENT

La Commission a pour but de travailler sur le fleurissement de la commune, l'objectif étant l'embellissement de notre village.

Si vous êtes intéressé pour participer à cette commission, merci de prendre contact avec la Mairie à contact@mairie-bourseville.fr ou au 0322302033

Par ailleurs si vous avez des rejets ou des plants que vous ne voulez plus, nous pourrions être intéressés afin de garnir nos massifs.



APPEL A BENEVOLES POUR LA COMMISSION PETITS TRAVAUX

Vous souhaitez vous investir, partager vos compétences, vous sentir utile, participer à la vie locale dans la bonne humeur, alors devenez bénévole pour la commission petits travaux, merci de prendre contact avec la Mairie à contact@mairie-bourseville.fr ou au 0322302033

LES PHOTOS



Vœux du Maire



Repas des aînés



Soirée Bavaroise



Chasses aux oeufs